

## **Conditions Générales de Vente de la formation en énergétique cycle 2019 - 2020**

Écrire en majuscules et distinctement :

NOM, ADRESSE ET COORDONNÉES DU CLIENT\*

Nom : Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

\* : vos données personnelles constituent les éléments légaux obligatoires pour la facturation.  
Ces données ne sont accessibles à personne d'autre que les sociétés Guillaume Fontaine et Pierre Mézières. À tout moment vous pouvez y avoir accès et les rectifier. En ce cas : nous contacter.

*(cocher les cases)*

Je déclare avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente jointes en page 2 et 3 du présent contrat de formation.

Je déclare m'inscrire à la formation en énergétique humaniste 2019-2020 de Guillaume Fontaine et Pierre Mézières, au tarif de 2450 € pour 15 jours de formation + supervision sur 10 mois par forum interactif

### **Pour valider mon inscription :**

- 1) j'envoie le présent bulletin d'inscription dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessous
- 2) je joins les arrhes de 450€ en deux chèques séparés de 225€ (ordres : pour l'un Guillaume FONTAINE, pour l'autre Pierre MEZIERES)

Courriers et chèques à envoyer à l'adresse suivante :

Pierre MEZIERES  
32 AVENUE PAUL DELORME  
69580 SATHONAY-CAMP

A réception de tout ces éléments, je recevrai une validation et confirmation définitive de mon inscription par e-mail par Pierre Mézières et/ou Guillaume Fontaine.

**Conseil : appelez-nous pour vérifier que le nombre maximal d'inscrit (16) ne soit pas atteint avant de vous inscrire !**

Date :

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

# Conditions Générales de Vente de la formation en énergétique cycle 2019 - 2020

## Lieu :

Nos conditions générales de vente ont été élaborées à partir d'un modèle libre et gratuit qui peut être téléchargé sur le site <https://www.donneespersonnelles.fr/>

Entre les 3 parties soussignées :

La société Guillaume Marie FONTAINE, 1 quai Raoul Carrié 69009 LYON, SIRET 51517449800029, représentée par M. Guillaume FONTAINE, en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes.  
La société peut être jointe par e-mail à l'adresse suivante : [guillaumefontaine1er@gmail.com](mailto:guillaumefontaine1er@gmail.com) (ci-après dénommée « le Vendeur 1 » ou « la Société 1 »)

et

La société Pierre MEZIERES, chez Alis 2 petite rue des feuillants 69001 LYON, SIRET 81757425400014, représentée par M. Pierre MEZIERES, en qualité de personne physique et morale, dûment habilité aux fins des présentes.

La société peut être jointe par téléphone au 06 38 01 97 80 ou par e-mail à l'adresse [pierre.mezieres@gmail.com](mailto:pierre.mezieres@gmail.com) (ci-après dénommée « le Vendeur 2 » ou « la Société 2 »)

et

La personne physique ou morale procédant à l'achat de la formation auprès des deux sociétés susnommées.  
(ci-après dénommé « le Client » ou « le Bénéficiaire »)

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

## Préambule

Les vendeur 1 et vendeur 2 sont des formateurs en développement personnel et énergétique humaniste, à destination des professionnels et particuliers. Les services sont commercialisés en vente à distance par l'intermédiaire du présent bulletin d'inscription. La liste et les descriptifs des services proposés peuvent être consultés sur le site [www.pierremezieres.fr](http://www.pierremezieres.fr) rubrique « formation à l'énergétique ».

## Article 1 : objet et dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente à distance de Services proposés par les deux Vendeurs.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin

de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les documents conservés par l'une ou l'autre des deux Sociétés constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

## Article 2 : prix

Le net à payer pour le Client de de la formation en énergétique humaniste 2019-2020 est de 2450€ (mille-neuf-cent-cinquante euros).

1225€ TTC (neuf-cent-soixante-quinze euros toutes taxes comprises) seront versés à la Société 1.

1225€ HT (neuf-cent-soixante-quinze euros hors taxes) seront versés à la Société 2, la TVA n'étant pas applicable à la Société 2 en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts.

## Article 3 : Conclusion du contrat

Aux fins de bonne réalisation de la signature du contrat, et conformément à l'article 1316-1 du Code civil, le Client s'engage à fournir ses éléments d'identification vérifiables. Le Vendeur se réserve la possibilité de refuser la commande du Service, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime. L'inscription est validée à réception de la totalité des deux éléments suivants : le présent bulletin d'inscription dûment complété ainsi que les arrhes (voir article 5 : paiement). L'omission de l'un ou l'autre de ces deux éléments ne peut aboutir à la conclusion du présent contrat.

## Article 4 : services

Les caractéristiques essentielles de la formation sont mises à disposition du Client sur le site Internet [www.pierremezieres.fr](http://www.pierremezieres.fr). La formation se déroule en 15 jours répartis en 7 sessions sur 1 an calendaire (6 sessions de 2 jours et 1 session de 3 jours avec évaluation).

## Article 5 : paiement

Le paiement de la formation est constitué des arrhes et du reste à charge.

Le montant des arrhes est de 450 € (quatre-cents-cinquante euros). Les arrhes sont encaissés avant le début de la formation. En cas d'exercice du droit de rétractation de 14 jours du Client, les arrhes lui sont restitués en intégralité.

Le reste à charge est de 2000€ (millesept

cents euros).

Les arrhes sont payés par deux chèques établis lors de l'envoi du bulletin d'inscription par le Client. Le premier chèque est d'un montant de 225 € TTC (deux-cent-vingt-cinq euros toutes taxes comprises) établi à l'ordre de Guillaume Fontaine (« société 1 »), le deuxième chèque d'un montant de 225 € HT (deux-cent-vingt-cinq euros hors taxes) à l'ordre de Pierre Mézières (« société 2 »). Le reste à charge est payé par le Client lors du premier jour de la formation, sous 2 formes possibles :

- « mensualisé » en 10 chèques de 200€ (deux cents euros), répartis en 5 chèques, prix en TTC, établis à l'ordre de Guillaume Fontaine et 5 chèques, prix en HT, établis à l'ordre de Pierre Mézières, encaissés avant le 7 de chaque mois, à partir du début du 2ème mois calendaire à partir du démarrage de la formation. (Exemple : la formation démarre le cycle démarre le 18 Mai 2019. Le Client règle le cycle en choisissant le versement de 10 chèques de 200€.

Les arrhes sont encaissés avant le premier jour de formation. Le premier des 10 chèques de 200€ est encaissé avant le 7 Juillet 2018. Le dernier avant le 7 Avril 2020, soit au total  $450 + 10 \times 200 = 2450€$

- en totalité : paiement du reste à charge en une fois le jour du début du cycle annuel, par 2 chèques ou 2 virement bancaires (nous demander nos RIB) de 1000€ TTC (mille euros toutes taxes comprises) et 1000€ HT (mille euros hors taxes).

## Article 6 : droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, «Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 ». « Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services », ou pour les contrats hors-établissement « à compter de la conclusion du contrat ».

Conformément à l'article L221-18 du code de la Consommation « le délai de 14 jours court à compter du jour de la conclusion du contrat », cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal.

# Conditions Générales de Vente de la formation en énergétique cycle 2019 - 2020

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société de la manière suivante : soit en se rendant à l'adresse [www.pierremezieres.fr/formulaire\\_de\\_retractation.pdf](http://www.pierremezieres.fr/formulaire_de_retractation.pdf), en remplissant ce formulaire et en nous l'adressant par voie postale ou électronique (coordonnées sur le formulaire), soit par simple mail de rétractation au contrat sans ambiguïté adressé à [pierre.mezieres@gmail.com](mailto:pierre.mezieres@gmail.com) Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire-type de rétractation à nous adresser à l'adresse suivante : [www.pierremezieres.fr/formulaire\\_de\\_retractation.pdf](http://www.pierremezieres.fr/formulaire_de_retractation.pdf)

Procédure de remboursement : conformément à l'article L221-24 du Code de la Consommation, sans retard injustifié, le Vendeur procédera au remboursement du Client « au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter ». Le remboursement sera effectué par un chèque de la totalité du montant engagé par le Client, ou deux chèques de la moitié de la totalité de la somme engagée, ou par virement bancaire. En ce cas de virement bancaire, le Vendeur 1 ou le Vendeur 2 prendront contact avec le Client pour obtenir ses coordonnées bancaires (RIB).

## Article 7 : limitation des effectifs

Pour assurer une formation de qualité, l'effectif est limité à 16 personnes maximum pour le cycle de 2019-2020. En cas d'effectif déjà complet, nous ne pourrions pas valider votre inscription et nous vous en informerons par e-mail. Vos arrhes ne seront pas encaissés, ou restitués en intégralité le cas échéant, sous 14 jours. Même procédure qu'à l'article 6.

## Article 8 : désistement – Abandon – Exclusion – Remboursement

Désistement : en cas de désistement (donc hors délai de rétractation) par le participant avant la date du premier jour de la formation, les arrhes de 450€ (quatre cent cinquante euros) est encaissé, les éventuels paiements perçus en avance sont remboursés.

Le remboursement des trop perçus par les Vendeurs se fait sous 30 jours à compter de la réception de la décision de désistement du Client par l'un ou l'autre des Vendeurs, par chèques, espèces ou par vire-

ment bancaire (le Client fournit le RIB aux Vendeurs en ce cas).

Abandon : en cas d'abandon par le participant au cours de la formation, l'intégralité du coût de la formation est encaissée.

Exclusion : Un participant qui perturbe la formation d'une manière qui rend impossible sa présence lors des sessions de formation peut se voir exclu par les encaisseurs, sans aucun droit au remboursement.

## Article 9 : annulation de la formation – Report

Nous nous réservons la possibilité de reporter le démarrage de la formation en cas d'effectif de participants (les Clients) strictement inférieur à 5 à la date prévue de démarrage du 18 Mai 2019.

En ce cas les Vendeurs informent les Clients (par e-mail ou téléphone) ayant déjà conclu les contrats de formation du report à une date déterminée.

Le Client déjà inscrit a alors la possibilité d'annuler son inscription et la totalité des sommes versées y compris les arrhes lui seront remboursés par les mêmes modalités que dans l'article 8.

## Article 10 : connexion internet – hébergement – Restauration

Nous ne prenons en charge ni l'hébergement, ni la restauration, ni les frais de télécommunications pour l'accès aux visioconférences des participants.

## Article 11 : sécurité – Avertissements

Notre formation ne présente aucun lien avec une démarche médicale, sans exception. Nous n'établissons aucun diagnostic, ne modifions ou ne suppléons aucun traitement médicamenteux, ne traitons aucune maladie. La formation n'est en aucun cas une alternative à l'exercice de thérapies du ressort des professions réglementées.

En cas de besoin : consultez un professionnel de santé réglementé.

Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non-discriminatoire lié au bon déroulement des phases de formation professionnelle. Toute personne présentant une fragilité ou un trouble de nature psychiatrique ne peut participer à la formation et est in-

capable à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière.

En cas de doute, le demandeur doit nous prévenir au moment de l'inscription. En tout état de cause, le demandeur ou participant est tenu d'en informer sans délais Guillaume Fontaine et Pierre Mézières qui ne sauraient être tenus responsables d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.

## Article 12 : réclamations

Le cas échéant, le Client peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen des coordonnées e-mail stipulées avant le préambule des présentes CGV.

## Article 13 : force majeure

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

## Article 14 : nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## Article 15 : protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données (nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone) pour la réalisation du présent contrat.

## Article 16 : droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.